

ESTIVADES POÉTIQUES 2025 RÈGLEMENT DU CONCOURS de POÉSIE

Libre et Volcanique

Article 1

Un concours de poésie est organisé par l'Association La Voix du Scribe à l'occasion des ESTIVADES POÉTIQUES qui se tiendront le samedi 13 septembre et le dimanche 14 septembre 2025 à Tarascon sur Ariège.

Ce concours est ouvert **du 3 mars 2025 au 3 juin 2025** entre tous les poètes d'expression française, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 2

Le concours « ESTIVADES POÉTIQUES 2025 » a pour objectif de distinguer les trois meilleurs poèmes soumis au jury dans la catégorie **Poésie libre et volcanique.**

Le jury décernera trois prix : 1er Prix - 2e Prix - 3e Prix

Le jury pourra décerner, s'il l'estime opportun, des prix spéciaux. Un Prix Matthias Vincenot et un Prix de la présidente du Jury ou/et de l'association ou « Jeunes poètes » pourront ainsi être décernés.

La maison d'édition Vox Scriba® pourra décerner un prix.

Au cours de ses délibérations, le jury s'efforcera d'éviter les ex-æquo.

Article 3 Catégorie : Poésie libre et volcanique Article 3-a

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes **INÉDITS** (par inédit, il faut entendre tout texte n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de cession de droits) à : Association La Voix du Scribe - ESTIVADES POÉTIQUES, place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège **en TROIS EXEMPLAIRES**, de préférence dactylographié ou imprimé au recto seulement, sur papier de format A4 (21cm x 29,7 cm).

Afin de préserver l'anonymat, toutes les la feuille A4 doivent obligatoirement comporter :

- En haut et à gauche du poème proposé **trois lettres et deux chiffres** notifiés aussi dans la case en bas du règlement.

Le thème et la forme des poèmes sont totalement libres, le poète pouvant s'appuyer sur n'importe quel système pour s'exprimer. Les poèmes ne devront pas comporter plus de trente lignes ou vers.

Les participants de moins de 18 ans devront joindre l'autorisation parentale de participation.

Article 3-b

Les envois devront être suffisamment affranchis. Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

- 1 Les poèmes en **TROIS** exemplaires.
- 2 La fiche de participation complétée avec en bas : date et signature, précédée de la mention « Bon pour accord », du poète participant.
- 3 Le montant des droits de participation par chèque au nom de l'Association La Voix du Scribe.

Article 3 -c

Chaque poète peut envoyer au plus deux poèmes.

Le montant des droits de participation est de 5 € pour l'envoi d'un poème.

Le montant des droits de participation est de 8 € pour l'envoi de deux poèmes.

La participation est **gratuite** pour les jeunes ayant moins de **18** ans à la date de la clôture du concours, c'est-à-dire au 6 avril 2025.

Article 4

Un jury, constitué de membres, adhérents 2024, de l'association La Voix du Scribe, de membres adhérents de structures partenaires et de membres d'honneur de l'association La Voix du Scribe, placé sous l'autorité du comité de pilotage des ESTIVADES POÉTIQUES prendra connaissance de l'ensemble des envois de manière anonyme. La présidente pour le concours de poésie 2025 a été désignée par ce même comité et sera l'écrivaine et lectrice Claude Juliette Fèvre.

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés (aux environs de la mi-juillet 2025) et seront alors connus les noms des poètes lauréats.

Article 5

Les prix attribués sont :

- 1^{er} Prix : Prix des ESTIVADES POÉTIQUES (valeur du prix 140 euros)
- + hébergement le samedi ou le dimanche soir en chambre double + repas du dimanche midi (si possible).

2e Prix : (valeur du prix 70 euros)

3^e Prix: (valeur du prix 35 euros)

Ainsi que les prix de lauréats éventuels du ou des prix spéciaux attribué(s) par le jury.

Article 6

Chaque lauréat pourra faire état, à l'occasion de toute publication et, plus généralement, de toute communication concernant son poème de la mention qui lui a été attribuée.

Les lauréats ne pourront pas participer, l'année suivante, au concours dans cette même catégorie.

Les membres désignés pour faire partie du jury et les membres du comité de pilotage des Estivades Poétiques ne peuvent participer au concours.

Article 8

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

Les auteurs autorisent cependant l'usage des poèmes soumis au concours pendant toute la durée du concours et des ESTIVADES POÉTIQUES et la publication de leur œuvre sur tout support existant. (affichage, presse, page Facebook, site internet des ESTIVADES POÉTIQUES...etc.)

AUCUN POÈME NE SERA RESTITUÉ À SON AUTEUR.

L'association La Voix du Scribe s'engage, en contrepartie, à ce qu'aucun poème ne soit transmis à quelque organisme que ce soit, société ou association, à quelque personne morale ou physique, sans accord préalable de l'auteur.

Les coordonnées des candidats demeureront strictement confidentielles.

Par ailleurs, les candidats devront signaler s'ils souhaitent que leurs œuvres apparaissent sous un pseudonyme ou un nom de plume

Article 10

L'association La Voix du Scribe, si la qualité des œuvres le permet, concevra et éditera un recueil contenant, avec l'accord tacite de leurs auteurs par l'acceptation du présent règlement, les meilleurs poèmes sélectionnés par le jury. Ce recueil pourra regrouper plusieurs années de concours et les auteurs concernés en seront bien entendu informés et recevront un exemplaire à titre gracieux.

Article 13

La participation au concours ESTIVADES POÉTIQUE 2025 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à Association La Voix du Scribe contre enveloppe timbrée portant le nom et adresse du demandeur.

Le jury du concours de poésie

Association La Voix du Scribe

ESTIVADES POÉTIQUE

Place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège

Email: estivadespoetiques@gmail.com

www.estivadespoetiques.com

ESTIVADES POÉTIQUES 2025 FICHE DE PARTICIPATION au concours de poésie

Nom :		Prénom		
Nom de plume	<u>.</u>			
Date de naissa	nce (obligatoire) :			
3	. 3			
Catégorie l				
Poème 1 :			5,00 euros	
Poème 1 + Poè	me 2 :		8,00 euros	
Autorisation p	arentale jointe pour les mi	ineurs : OUI	NON	
J'ai lu et accepto	e le règlement du concours d	le poésie des Estivades Poétiq	ues 2025.	
A	, le	Bon pour accord	I	Nom Prénom
3 lettres 2 ch	iffres			

Signature

Association La Voix du Scribe

ESTIVADES POÉTIQUES

Place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège

 ${\bf Email: estivade spoetiques@gmail.com}$

www.estivadespoetiques.com

ESTIVADES POÉTIQUES 2025 AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Nom / Prenom du responsable :
Adresse postale :
Téléphone :
Adresse courriel :
Nom / Prénom du mineur participant :
Date de naissance :
Ayant pris connaissance du règlement, j'autorise mon enfant à participer au concours de poésie des Estivades Poétiques 2025.
Je, soussigné(e)
Responsable de l'enfant déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.
Date :
Signature :